

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire Carettochelyidae spp. à l'Annexe II, conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12), annexe 2 a, paragraphe B. i).

NB: La seule espèce actuellement connue du genre est *Carettochelys insculpta*.

B. Auteurs de la proposition

Etats-Unis d'Amérique, conformément aux recommandations consensuelles de l'atelier technique sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres en Asie, organisé par la CITES en mars 2002 à Kunming, Chine, et du Groupe de travail sur les tortues d'eau douce et les tortues terrestres du Comité pour les animaux.

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Reptilia

1.2 Ordre: Testudines (Chelonia)

1.3 Famille: Carettochelyidae

1.4 Genre: *Carettochelys* Ramsay, 1886

Espèce: *Carettochelys insculpta* Ramsay, 1886

Sous-espèce: *Carettochelys insculpta insculpta* Ramsay, 1886
Carettochelys insculpta canni Wells, 2002

1.5 Synonyme scientifique: Aucun

1.6 Noms communs:

| | |
|--------------------------|--|
| français: | carettochélyde d'Australasie |
| anglais: | pig-nosed turtle, Fly River turtle, New Guinea plateless turtle, pitted-shell turtle |
| espagnol: | |
| aborigène (fleuve Daly): | yirrin |
| aborigène (Kakadu): | warradjan |
| allemand: | Neuguinea-Weichschildkröte |
| bahasa Indonésie: | kura-kura irian, labi-labi moncong babi |

1.7 Numéro de code: ---

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

Australie, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Australie: *Carettochelys* a été observé dans les bassins hydrographiques des fleuves Victoria, Daly et Alligator, dans le Territoire du Nord (Georges et Rose 1993, Canen 1998). Il existe des rapports non encore confirmés de leur présence dans plusieurs autres cours d'eau dans le Territoire du Nord, et dans le fleuve Wenlock dans le Queensland (Georges et Rose 1993).

Indonésie: *Carettochelys* est présent dans des cours d'eau tels que le Seketwa et l'Heron au sud de la Papouasie Ouest; une ancienne observation faite dans le lac Jamur est probablement erronée (Georges et Rose 1993).

Papouasie-Nouvelle-Guinée: *Carettochelys* a été observé dans les bassins hydrographiques des fleuves suivants : Strickland, Fly, Morehead, Aramia, Omati, Binaturi, Purari, Kikori et peut-être Vailala, au sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Georges et Rose 1993).

2.2 Habitat disponible

Ces tortues vivent dans les cours d'eau, y compris les régions estuariennes, et ainsi que dans les lagunes herbeuses, les marais, les lacs et les trous d'eau des plaines méridionales de la Nouvelle-Guinée (Rose *et al.* 1992). Dans la rivière Kikori, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les individus adultes fréquentent principalement les zones de mangrove du delta, tandis que les juvéniles se trouvent normalement dans les petites criques vers l'intérieur des terres (Rose *et al.* 1982). En Australie, l'espèce est présente dans les cours d'eau, les billabongs de plaine et d'altitude, et les marmites de géants durant la saison sèche; on ne dispose d'aucun détails sur l'habitat de la saison des pluies (Georges et Rose 1993, Georges et Wombey 1993). La plupart des zones riveraines et de delta où vit *Carettochelys* sont écologiquement intactes et, dans les trois Etats de l'aire de répartition, l'espèce trouve suffisamment de nourriture dans son habitat.

Ces tortues nidifient sur les bancs de sable au bord de l'eau, sur le cours moyen et amont des rivières, sur les berges sableuses des îles des deltas de rivière et sur les plages côtières. Bien qu'elles préfèrent pondre leurs œufs dans le sable propre et fin des plages, il leur arrive aussi de le faire dans la boue, la vase ou le sable pierreux grossier (Rose *et al.* 1982, WWF Biorégion du Sahul, 1999).

2.3 Etat des populations

Voir sous "Tendances des populations".

2.4 Tendances des populations

Australie: Georges et Kennett (1989) ont observé que les tortues du genre *Carettochelys* étaient très répandues entre les portions soumises à la marée et le cours supérieur de la rivière South Alligator, et qu'en saison sèche, on pouvait observer de fortes densités en amont (33,8 +/- 11,2 individus par hectare), saison où ces tortues se regroupent dans les derniers points d'eau qui subsistent.

Indonésie: Samedi et Iskandar (2000) ont estimé que les tortues du genre *Carettochelys* étaient "abondantes localement" et néanmoins vulnérables dans la partie indonésienne de l'aire de répartition. Cann (1998) a indiqué qu'en 1972, l'espèce était relativement commune dans la rivière Eilanden de la région d'Asmat. Une étude de la taille des populations, prévue dans cette région en septembre 1999, n'a pas pu se réaliser faute d'équipement et de temps (WWF Biorégion du Sahul, 1999).

Papouasie-Nouvelle-Guinée: Les populations de *Carettochelys* étaient abondantes autrefois mais semblent en déclin depuis quelques décennies (Rose *et al.* 1982, Georges et Rose 1993, Rhodin et Genorupa 2000). Les populations du district de la rivière Kikori, province du Golfe, auraient été sérieusement appauvries entre 1973 à 1993 (Georges et Rose 1993), et les populations d'Australie occidentale semblent enregistrer un déclin (Rose *et al.* 1982).

2.5 Tendances géographiques

L'aire de répartition des carettochélydes d'Australasie semble relativement stable. L'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'une espèce de Nouvelle-Guinée qui aurait envahi récemment l'Australie septentrionale est contredite par les peintures rupestres réalisées il y a 7000 ans par des aborigènes d'Australie représentant cette tortue (Chaloupka, in Georges et Rose 1993) et par le fait que les populations d'Australie se différencient suffisamment de celles de Nouvelle-

Guinée pour garantir une distinction au niveau des sous-espèces. Qui plus est, les individus des populations australiennes ont une taille moyenne inférieure (Canen 1998).

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les *Carettochelys* sont omnivores. Durant la saison sèche, en Australie et en Nouvelle-Guinée, elles se nourrissent principalement de fruits, de graines et de diverses feuilles de plantes riveraines, y compris *Ficus racemosa*, *Syzygium forte* et *Pandanus aquaticus*, et de mangrove (espèces de *Sonneratia*). Quand elles en trouvent, elles mangent aussi des plantes aquatiques telles que *Vallisneria* sp., *Najas tenuifolia*, et des algues. Elles se nourrissent aussi de mollusques, de crustacés, de poissons, de chauves-souris et d'autres mammifères, ces derniers indiquant probablement des mœurs nécrophages. La large gamme d'aliments ingérés par ces tortues atteste qu'elles sont non seulement omnivores mais opportunistes. Leur alimentation varie énormément d'une localité à l'autre, en fonction de la nourriture disponible (Georges et Wombey 1993, Georges *et al.* 2000). On ignore l'incidence de l'alimentation des *Carettochelys* sur ces différentes espèces. En Nouvelle-Guinée, les œufs de ces tortues sont consommés par l'homme et par les varans (*Varanus panoptes*, *V. mertensi* en Australie; *V. indicus*, *V. salvator*, *V. prasinus*) (Rose *et al.* 1982, Georges et Wombey 1993, Georges *et al.* 2000), ainsi que par les sangliers (*Sus scrofa*) (Maturbongs 1999).

2.7 Menaces

La principale menace actuelle semble être les prélèvements d'œufs et de spécimens adultes pour la consommation humaine; une partie des œufs prélevés sont incubés et les nouveau-nés vendus sur le marché international des animaux de compagnie. L'utilisation traditionnelle de l'espèce par les communautés locales à des fins de subsistance semble avoir toujours été modérée. Depuis quelques décennies, la pression des prélèvements atteint un niveau généralement considéré comme dangereux pour l'espèce dans la plus grande partie de l'aire de répartition, en particulier en Nouvelle-Guinée (Rose *et al.* 1982, Rhodin et Genorupa 2000).

Rose *et al.* (1982) constatent que "l'habitude stéréotypée qu'ont les *Carettochelys* (comme *Batagur*, la plupart des *Podocnemis* et des tortues marines) de nidifier en masse les rend extrêmement vulnérables à toute prédation excessive, notamment par l'homme." On notera qu'entre 1975 et 1981, *Batagur* et toutes les tortues marines ont été inscrites à l'Annexe I et toutes les *Podocnemis* à l'Annexe II.

Georges et Wombey (1993) mentionnent spécifiquement que le piétinement des plages de nidification par les buffles d'eau (*Bubalis bubalis*) retournés à l'état sauvage représente un problème pour les populations de *Carettochelys* vivant dans la région de la rivière Alligator, à l'intérieur du parc national de Kakadu, en Australie. De plus, le buffle d'eau endommage l'habitat, notamment en dégradant et en détruisant la végétation riveraine dont se nourrissent les *Carettochelys*, avec des effets négatifs à long terme.

Georges et Wombey (1993) et Georges et Rose (1993) constatent que la plus grande partie de l'habitat des *Carettochelys* dans le fleuve Daly n'est pas protégée et que le contrôle de l'utilisation du sol est largement entre les mains de particuliers. Ainsi, les activités agricoles et pastorales peuvent avoir des effets potentiels graves tels qu'érosion, effluents, dégradation de la qualité de l'eau, dégradation et destruction de la végétation riveraine. Georges et Rose (1993) mentionnent l'existence possible d'activités minières par extraction chimique dans le parc national de Kakadu, avec un risque concomitant de pollution de l'eau préjudiciable à l'espèce.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Australie: En Australie, où les populations aborigènes consomment régulièrement des tortues, les *Carettochelys* sont particulièrement prisées pour leur taille et leur goût (Georges et Wombey 1993, Georges *et al.* 2000). Georges et Kennett (1989) rapportent que deux familles aborigènes de Nourlangie Camp prélèveraient 19 tortues par an. Aucun prélèvement d'œufs de *Carettochelys* n'a été signalé en Australie (Georges et Wombey, 1993).

Indonésie: Cann (1978, 1998) relève que des populations locales vivant au bord de la rivière Eilanden [Irian Jaya (Papouasie Ouest)] apprécient particulièrement les œufs de *Carettochelys*; tous les nids examinés sur les bancs de sable fluviaux en 1972 avaient été fouillés et des paniers contenant environ 200 œufs chacun ont été observés. Cann (1998) note aussi qu'avant 1970, en raison de l'insécurité qui régnait dans cette région, les habitants ne s'aventuraient que rarement sur cette rivière pour ramasser des œufs. Samedi et Iskandar (2000, se fondant probablement sur Maturbongs, 1999), notent qu'une étude de terrain menée sur la rivière Vriendschap, à Merauke Regency, Irian Jaya, en août–septembre 1998, a enregistré 84.000 œufs prélevés par 7 ramasseurs. Durant toute l'année 1998, un demi million d'œufs ont été prélevés au bord de cette rivière. Sur l'ensemble du territoire de Merauke Regency, les prélèvements d'œufs de *Carettochelys* ont été estimés récemment à 1,5-2 millions par an (Samedi et Iskandar 2000). Une grande partie de ces œufs sont vendus et consommés sur place, mais un certain pourcentage est incubé dans des seaux remplis de sable, et les nouveau-nés sont vendus pour le commerce des animaux de compagnie.

Maturbongs (1999) note que les communautés locales installées au bord de la Vriendschap ne capturent normalement que les tortues adultes pour leur propre consommation. Après une enquête et des entretiens menés sur place, il a observé une augmentation considérable des prélèvements d'œufs depuis 1997, due à un afflux de ramasseurs venus de Toraja et Ujung Pandang, à l'extérieur de la Papouasie Ouest. Maturbongs (1999) souligne que ces prélèvements ne rapportent pratiquement rien aux populations locales. En effet, les ramasseurs venus de l'extérieur chargent les villageois de prélever les œufs, et les paient 10.000 IDR (1,12 USD) par jour pour ce travail, en déduisant toutefois 6000 par jour pour les deux repas, 1000 IDR pour le café et 2000 IDR pour les cigarettes, soit un revenu journalier net de 1000 IDR (0,11 USD) pour surexploiter les ressources naturelles de leur propre communauté.

Papouasie-Nouvelle-Guinée: L'espèce est couramment et intensivement exploitée pour la viande et les œufs, et représente un élément important de l'économie de subsistance des populations locales (Rose *et al.* 1982, Rhodin et Genorupa 2000). En 1981-1982, Sur une période de 5 mois, plus de 5000 œufs et au moins 30 adultes ont été prélevés pour être vendus sur le marché de Kikori; la plupart des spécimens adultes capturés ont été consommés à des fins de subsistance et n'ont fait l'objet d'aucun commerce (Rose *et al.* 1982). L'année suivante, plus de 20.000 œufs ont été prélevés et consommés à Kikori et dans trois villages voisins (Georges et Rose 1993). Rose (in Rose *et al.* 1982) note que l'arrivée des hors-bord à moteur et la fin de la guerre clanique ont entraîné le déplacement des communautés vers des campements en bordure des rivières, entraînant une pression accrue sur les ressources riveraines, y compris *Carettochelys*. La carapace de l'espèce ne semble pas servir à la fabrication de masques de cérémonie ou destinés aux touristes; cette tradition et cet artisanat se concentrent dans le bassin de la Sepik, qui n'est pas fréquenté par *Carettochelys* (Rhodin *et al.* 1993).

3.2 Commerce international licite

Ni l'Australie ni la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'autorisent l'exportation ou le commerce intérieur de l'espèce. Les exportations de l'Indonésie ne sont autorisées que pour les spécimens élevés en captivité, ce qui est interprété comme comprenant les individus nés en captivité d'œufs prélevés dans la nature, et incubés dans des conditions de captivité semi-contrôlées (Samedi et Iskandar 2000). Aucun quota d'exportation n'a été établi pour l'espèce par l'organe de gestion CITES en 1998 (Samedi et Iskandar 2000).

3.3 Commerce illicite

Indonésie: Comme indiqué ci-dessus au point 3.1, une grande partie des œufs prélevés en Papouasie Ouest sont incubés en captivité, les nouveau-nés étant exportés pour le commerce des animaux de compagnie. Comme ces spécimens proviennent d'œufs prélevés dans la nature, ce commerce constitue une zone grise entre commerce licite et illicite en vertu de la législation indonésienne. Cependant, faute de documentation précise sur les pratiques de gestion durable, ce commerce est généralement considéré comme illicite et les animaux sont confisqués. Samedi et Iskandar (2000) et Samedi *et al.* (2002) notent un commerce illicite de *Carettochelys* provenant de Merauke et Timika, Papouasie Ouest, vers Makasar (Ujung Pandang) (Sulawesi),

Djakarta et Surabaya (Java) et Denpasar (Bali), et réexporté vers la Chine et Singapour. En 1999, les prix locaux étaient d'environ 10.000-15.000 IDR (1,12-1,69 USD) par nouveau-né à Senggo et Atsy, où les œufs étaient incubés, d'environ 30.000 IDR (3,37 USD) par nouveau-né après le transport à Merauke, et de 60.000-70.000 IDR (6,74-7,87 USD) la pièce à Surabaya (Maturbongs, 1999). En février 2004, trois envois séparés de juvéniles de *Carettochelys* ont été interceptés et confisqués à l'aéroport international Soekarno-Hatta de Djakarta. Ces envois, qui comprenaient respectivement 100, 390, et 309 spécimens de *Carettochelys* étaient tous destinés au Japon (Fidrus 2004).

Papouasie-Nouvelle-Guinée: Rhodin & Genorupa (2000) font état d'un commerce illicite de spécimens vivants dans la région frontalière sud, destinés à des commerçants de Merauke, en Papouasie Ouest, où ces tortues rejoignent d'autres, d'origine indonésienne, pour entrer sur le marché mondial des animaux de compagnie.

Chine et RAS de Hong Kong: Les *Carettochelys* sont inscrites parmi les espèces "rares dans le commerce" dans le Manuel d'identification des tortues communes, publié en 2002 par le Bureau de gestion des importations et des exportations d'espèces menacées de Chine. Une enquête a été menée entre le 30 octobre 2000 et le 13 octobre 2001 dans cinq animaleries de la RAS de Hong Kong et sur un marché aux animaux de compagnie à Guangzhou, Chine; elle a révélé que 354 spécimens de *Carettochelys* étaient vendus comme animaux de compagnie. Aucun spécimen de l'espèce n'a été signalé lors des enquêtes conduites sur les marchés alimentaires durant cette période. Les boutiques et les marchés ont fait l'objet de deux enquêtes mensuelles en hiver et d'une enquête mensuelle en été: les spécimens signalés correspondent donc à un nombre minimum et non pas à une approximation du volume annuel total (Ades 2002).

Malaisie: En 2000-2001, des visites occasionnelles dans des animaleries et des boutiques pour aquariophiles de Petaling Jaya et Kuala Lumpur ont permis d'observer jusqu'à 12 nouveau-nés à juvéniles de *Carettochelys* (van Dijk, *in litt.* à U.S. Fish and Wildlife Service).

Thaïlande: En 1999, des enquêtes sur les marchés de Chatuchak, à Bangkok, ont révélé que la plupart des vendeurs de reptiles de compagnie et même plusieurs vendeurs de poissons pour aquarium proposaient à leurs clients des nouveau-nés à juvéniles de *Carettochelys* (3 à 15 spécimens chacun), au prix de 650 à 950 Baht la pièce (16,25-25,25 USD). En avril 2000, un grand nombre de nouveau-nés à juvéniles étaient proposés à la vente, à un prix tombé à 450 Baht (11 USD) l'unité. (van Dijk, *in litt.* à U.S. Fish and Wildlife Service).

3.4 Effets réels et potentiels du commerce

Tout le monde s'accorde à dire que l'intensification récente des prélèvements d'œufs, dans le but principal de fournir des spécimens nouveaux-nés au commerce international des animaux de compagnie, représente une menace pour la survie de l'espèce en Papouasie Ouest (Maturbongs 1999) et affecte l'exploitation et l'état de conservation de l'espèce en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Rhodin et Genorupa, 2000).

L'inscription du genre *Carettochelys* à l'Annexe II de la CITES vise avant tout à faciliter et renforcer les restrictions aux exportations dans les trois Etats de l'aire de répartition en conférant une dimension internationale à la protection de ces espèces. Cette inscription facilitera la lutte contre le commerce illicite en imposant des mesures de contrôle du commerce aux pays d'importation. Actuellement, seule la loi de Lacey, aux Etats-Unis d'Amérique, confère une protection complémentaire comparable. L'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES ne devrait pas compromettre l'utilisation à des fins de subsistance par les communautés autochtones de l'ensemble de l'aire de répartition. Elle pourrait en revanche faciliter des prélèvements et un commerce durables limités avec des avantages socio-économiques associés pour ces communautés.

3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

La législation indonésienne autorise l'incubation en captivité des œufs prélevés dans la nature (élevage en ranch) (Samedi et Iskandar 2000). Le WWF de la Biorégion de Sahul a mené une étude sur l'incubation en captivité afin de définir les moyens de se servir de l'élevage en

captivité pour réduire la pression des prélèvements sur les populations sauvages, mais n'a obtenu que des résultats provisoires (Tjaturadi, 1999).

4. Conservation et gestion

4.1 Statut juridique

4.1.1 National

Australie: *Carettochelys* bénéficie de la législation fédérale et d'Etat interdisant toute exploitation de la faune indigène sauf par les populations aborigènes. Ce genre est protégé dans le parc national de Kakadu par le *National Parks and Wildlife Conservation Act* de 1975, et ailleurs, dans le Territoire du Nord, par le *Territory Parks and Wildlife Conservation Act* de 1982. L'exportation des *Carettochelys* est interdite par le *Wildlife Protection (Regulation of Exports and Imports) Act* de 1982 (Georges et Rose 1993). Cependant, la législation ne s'étend pas à l'interdiction de la destruction de l'habitat qui affecte aussi l'espèce (Georges et Wombey 1993).

Indonésie: *Carettochelys insculpta* bénéficie d'un statut de protection à l'échelle nationale en vertu du *Government Regulation Act No. 7 et 8 de 1999*, en application de la *Law No.5/1990 concerning the Conservation of Biological Natural Resources and their Ecosystems*, qui comporte les décrets 327/1978 du Ministère de l'agriculture (Noerdjito et Maryanto 2001). Aucune forme d'utilisation n'est autorisée pour les espèces bénéficiant de ce statut de protection, sauf sur autorisation spéciale du ministre et avec le consentement de l'autorité scientifique dans des circonstances spéciales telles que recherche et élevage en captivité, et aucun quota de capture ou d'exportation n'a été établi (Samedi et Iskandar 2000).

Papouasie-Nouvelle-Guinée: Le commerce des tortues est strictement réglementé par la législation comme étant interdit par le *Fauna (Protection and Control) Act* (Parker, 1981). Cette loi était sur le point d'être amendée en 1999. Toutes les exportations de tortues sont soumises à des permis délivrés par le Conservateur de la faune, rôle qui incombe actuellement au Département de l'environnement et de la conservation. *Carettochelys insculpta* est classée parmi les espèces restreintes, avec des directives strictes pour toute exportation licite, de ce fait limitées à quelques spécimens seulement à des fins scientifiques légitimes (Rhodin et Genorupa 2000).

4.1.2 International

Carettochelys insculpta n'est pas spécifiquement couverte par une législation bilatérale ou intergouvernementale. Conformément à l'Avis de renforcement de la gestion du commerce des tortues d'eau et des tortues terrestres, émise le 17 juin 2001, la Chine a suspendu toutes ses importations commerciales de tortues d'Indonésie, y compris *Carettochelys insculpta*.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue des populations

Il n'existe pas de programme de surveillance continue des populations de l'espèce en Papouasie Ouest ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

4.2.2 Conservation de l'habitat

En Australie, le parc national de Kakadu octroie un degré considérable de protection aux populations de *Carettochelys* dans la région de la rivière Alligator (Georges *et al.* 2000). Les effets négatifs des buffles d'eau retournés à l'état sauvage sur les plages de nidification de *Carettochelys* et sur la végétation riveraine du parc sont atténués par un programme de contrôle intensif du buffle (Georges et Wombey 1993, Georges *et al.* 2000).

En Papouasie Ouest, *Carettochelys* a été vu dans le parc national de Wasur (Samedi et Iskandar 2000) et dans la zone tampon du parc national Lorentz (Tjaturadi 1999).

4.2.3 Mesures de gestion

Rose (1982) affirme qu'il est possible d'utiliser *C. insculpta* et, dans le cadre d'une gestion durable des rendements, de fournir une précieuse source de protéines aux communautés locales. Une telle gestion pourrait, selon lui, être élargie à la production d'un nombre durable de juvéniles pour le commerce international des animaux de compagnie, avec des avantages financiers connexes pour les communautés locales. Cela exigerait toutefois des modifications de la réglementation du commerce et des exportations d'espèces protégées dans chacun des trois Etats de l'aire de répartition.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Une fois exportés par les Etats de l'aire de répartition, les spécimens de *Carettochelys* sont soumis à des réglementations nationales liées au commerce des espèces, aux douanes et aux mesures de quarantaine, lorsqu'ils entrent dans le pays d'importation. Aux Etats-Unis, l'espèce est soumise aux dispositions de la loi Lacey en raison du statut de protection dont bénéficie dans les Etats de l'aire de répartition.

Dans la plupart des pays, la législation exige le respect des réglementations de l'Association du transport aérien international (IATA) concernant le transport des animaux vivants (Réglementation IATA du transport des animaux vivants, chapitres 1 et 2) pour l'admission ou le transit dans les aéroports. En outre, la plupart des compagnies aériennes exigent que le transport des tortues vivantes soit conforme à l'annexe A de la Réglementation IATA du transport des animaux vivants.

4.3.2 Mesures internes

En Australie, l'utilisation à des fins de subsistance est réservée aux communautés locales, et très peu de spécimens font l'objet d'un commerce. L'application des restrictions aux prélèvements et au commerce local en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée pose d'importants problèmes de logistique.

5. Informations sur les espèces semblables

Il y a très peu de risques de confondre la carettochélyde d'Australasie avec d'autres espèces de tortues. Sa morphologie unique, en particulier l'absence de scutelle sur la carapace, et les mouvements particuliers qu'elle fait pour nager la distinguent de la plupart des autres tortues. En cas de confusion avec d'autres tortues à carapace molle, on notera que les tortues du genre *Carettochelys* ont 2 deux griffes à chaque patte avant, que les trionychidés à carapace molle en ont trois, et que la tortue cuir (*Dermochelys coriacea*) n'en a pas du tout.

6. Autres commentaires

L'inscription de *Carettochelys insculpta* à l'Annexe II de la CITES est demandée par les groupes suivants:

Le Groupe de travail sur les tortues d'eau douce d'Asie (2000), sur la base des conclusions de l'Atelier sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres en Asie, tenu à Phnom Penh, Cambodge, du 1^{er} au 4 décembre 1999, a recommandé d'inscrire toutes les tortues d'eau douce et les tortues terrestres d'Asie à l'Annexe II, y compris *Carettochelys insculpta*.

Les participants au Groupe de travail sur la gestion de la conservation et l'Atelier technique CITES sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres, tenu à Kunming,

Chine, du 25 au 28 mars 2002, sont convenus de la nécessité d'inscrire aux annexes de la CITES toutes les espèces de tortues d'Asie qui ne le sont pas encore (CITES AC18 Inf. 12, page 14).

Dans son exposé présenté à l'atelier de Kunming, l'Indonésie a spécifiquement inscrit *Carettochelys insculpta* parmi les espèces à examiner en vue de leur inscription aux annexes CITES (Samedi *et al.* 2002). La *Chelonian Research Foundation*, dans une annexe au document AC19 Doc 15.1 préparé par les Etats-Unis (USA 2003), et à la lumière des résultats de l'atelier de Kunming, a proposé d'inscrire en priorité *Carettochelys insculpta* à l'Annexe II.

7. Remarques supplémentaires

Aucune.

8. Références

Ades, Gary W. J. 2002. *Turtle Trade Monitoring in South China & Summary of Turtle Rescue Operation in Hong Kong*. Rapport et Exposé présentés à l'atelier technique sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et les tortues terrestres d'Asie, Kunming, Yunnan Province (République populaire de Chine), 25–28 mars 2002.

Atelier sur le commerce des tortues en Asie. 2000, Conclusions et recommandations [du compte rendu d'un Atelier sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres en Asie, Phnom Penh, Cambodge, 1-4 décembre 1999]. *Chelonian Research Monographs*, 2:148–155.

Cann, John. 1978. *Tortoises of Australia*. Angus & Robertson, Australie. 79 pp + 92 pls.

Cann, John. 1998. *Australian Freshwater Turtles*. John Cann & Beaumont Publishing Pte. Ltd., Singapore. 292 pp.

Endangered Species Import and Export Management Office of the People's Republic of China. 2002. *Identification Manual for Common Turtles and Tortoises*. China Forestry Publishing House, Beijing, China. 174 pp.

Fidrus, Multa. 2004. Officers save protected turtles. *The Jakarta Post*, 02 mars 2004, <http://www.thejakartapost.com/yesterdaydetail.asp?fileid=20040302.A03>.

Georges, Arthur, Sean Doody, Jeanne Young and John Cann. 2000, The Australian Pig-Nosed Turtle (*Carettochelys insculpta*). Privately printed, Georges & Cann. 38 pp.

Georges, Arthur, and Rod Kennett. 1989. Dry season distribution and ecology of *Carettochelys insculpta* (Chelonia: carettochelyidae) in Kakadu National park, northern Australia. *Australian Wildlife Research*, Vol. 16: 323–335.

Georges, Arthur, and M. Rose. 1993. Conservation biology of the pig-nosed turtle, *Carettochelys insculpta*. *Chelonian Conservation and Biology* 1(1): 3–12.

Georges, Arthur, and John C. Wombey. 1993. Family Carettochelyidae. Chapter 22 in *Fauna of Australia 2A—Amphibia and Reptilia* (Glasby, Ross & Beesley, eds.). Australian Government Publishing Service. Available at <http://www.ea.gov.au/biodiversity/abrs/online-resources/abif/fauna/foa/2a-contents.html>.

Iskandar, Djoko T. 2000, *Turtles & Crocodiles of Insular Southeast Asia & New-Guinea*. Institute of Technology, Bandung, Indonesia. 191 pp.

Maturbongs, Johannes Arthur. 1999. Trade Monitoring of Pig Nose Turtle (*Carettochelys insculpta*) from Vriendschap River, District of Suator, Merauke Regency, Irian Jaya. Report, WWF Sahul Bioregion, Jayapura. Pp. 21–27.

Noerdjito, Mas, and Ibnu Maryanto (editors). 2001. *Jenis-jenis Hayati yang Dilindungi Perundang-undangan Indonesia*. LIPI & The Nature Conservancy, Cibinong, ID. 220 pp.

Rhodin, Anders G.J., and Vagi R. Genorupa. 2000, Conservation Status of Freshwater Turtles en Papua-New-Guinea. *Chelonian Research Monographs*, 2:129–136.

- Rhodin, Anders G.J., Russell A. Mittermeier and Philip M. Hall. 1993. Distribution, Osteology and Natural History of the Asian Giant Softshell Turtle, *Pelochelys bibroni*, in Papua-New-Guinea. *Chelonian Conservation and Biology*, Vol. 1 (1): 19–30,
- Rose, M. R., F. Parker and A.G.J. Rhodin. 1982. New-Guinea plateless turtle or pitted shell turtle (Fly River or pig-nosed turtle), *Carettochelys insculpta* Ramsay 1886. Pp. 243–246 in The IUCN Amphibia - Reptilia Red Data Book, Part 1. Testudines, Crocodylia, Rhynchocephalia (B. Groombridge, Ed.). International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, Gland, Switzerland.
- Samedi, and Djoko T. Iskandar. 2000. Freshwater Turtle and Tortoise Conservation Utilization in Indonesia. *Chelonian Research Monographs*, 2:106–111.
- Samedi, Akhmad Rukyani, and Irvan. 2002. *Utilization and Trade in Freshwater Turtles and Tortoises in Indonesia*. Rapport national et exposé présentés à l'atelier technique sur la conservation et le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres en Asie, Kunming, Province du Yunnan (République populaire de Chine), 25–28 mars 2002.
- Tjaturadi S. Si, Burhan. 1999. Progress of Pig Nose Turtle's egg (*Carettochelys insculpta*) hatching experiment, in field office of Sentani, WWF Sahul Bioregion, Irian Jaya. Report, WWF Sahul Bioregion, Jayapura. Pp 40-45.
- Wermuth, Heinz, and Robert Mertens. 1961. *Schildkröten, Krokodile, Brückenechsen*. Gustav Fischer Verlag, Jena. Reprinted en 1996 with an appendix (pages 425–506) by F. J. Obst. xxvi + 506 pp.
- WWF Sahul Bioregion. 1999. Population and Habitat Survey of Pig Nose Turtle along Vriendschap River, in District of Suator, Merauke Regency, Irian Jaya. Report, WWF Sahul Bioregion, Jayapura. Pp. 28–39.